



Doit payer des impôts sur le revenus après un héritage?

Par **tatasandrine**, le **22/01/2015** à **01:05**

Bonjour,

je suis héritière de ma grand-mère, et vais donc recevoir une certaine somme, environ 50 000.00 euros.(nets, tout frais notaire, droit de succession etc... retirés)

Je suis salariée, habitant en HLM, mes revenus sont environ de 1200.00 euros, j'ai un fils à charge.

Je n'ai pas du tout d'autre argent.

Je voudrais savoir si l'année prochaine, je vais devoir déclaré cette somme comme revenus, et si par la même je vais devoir des impôts. Merci.

Si également vous pouvez me renseigner si je donne de l'argent à mes enfants (2), est ce qu'ils seront imposés aussi? ma fille travaille, mon fils est aux études.

merci de me répondre, car hormis le bonheur d'avoir de l'argent, c'est une grande angoisse.

Vous m'aviez répondu, déjà l'année dernière, et nous avons suivi vos conseils, en nous assistant d'un avocat.encore merci.

Par **janus2fr**, le **22/01/2015** à **08:33**

Bonjour,

L'impôt est déjà prélevé sous la forme des frais de succession (ou de donation lorsque c'est le cas).

Par **tatasandrine**, le **22/01/2015** à **10:17**

Merci pour votre réponse. Donc je réglerai des impôts sur les revenus éventuels générés par cette somme?,merci